

# ETOILE EURO ACTIONS 03/2029

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/01/2023

STRUCTURÉ ■

Article 6 ■

## Données clés (Source : Amundi)

Forme Juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**

Classification AMF : **Fonds à formule**

Droit applicable : **de droit français**

Code ISIN : **FR0014001699**

Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**

Garant : **AMUNDI FINANCE**

Devise de référence de la classe : **EUR**

Actif géré : **27,91 ( millions EUR )**

Unité de la première souscription : **5 Part(s)**

Périodicité de calcul de la VL : **Hebdomadaire**

Société de gestion : **Société Générale Gestion**

Eligible PEA : **Oui**

Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**

Frais courants : **2,02%**

## Données Clés - Fonds à formule (Source : Amundi)

Date de lancement : **15/03/2021**

Durée de vie :

**8 ans ( hors cas de remboursement automatique)**

Date d'échéance : **15/03/2029**

Nature de la protection : **Aucune**

Date De Sortie Conditionnelle : **15/03/2021**

**15/03/2022**

**15/03/2023**

**15/03/2024**

**14/03/2025**

**13/03/2026**

**15/03/2027**

**15/03/2028**

**15/03/2029**

## Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

## Objectif d'investissement

L'objectif de gestion est de bénéficier d'une performance déterminée de la manière suivante :

Tous les ans de l'année 1 à l'année 7,

- Si l'indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale <sup>(1)</sup>, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) <sup>(2)</sup> majorée d'un gain fixe <sup>(3)</sup> et plafonné de 5,60% multiplié par le nombre d'années écoulées <sup>(4)</sup>. Ainsi, la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus).

Sinon, en année 8,

- Si l'indice est en baisse de plus de 35 % par rapport à sa Valeur Initiale <sup>(1)</sup>, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) <sup>(2)</sup> diminuée de l'intégralité de la baisse de l'indice <sup>(1)</sup>. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice.
- Sinon, si la baisse de l'Indice est comprise entre 20 % (exclu) et 35 % (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale <sup>(1)</sup>, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) <sup>(2)</sup>.
- Sinon, si l'Indice est en hausse, stable ou en baisse d'au maximum 20 % (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale <sup>(1)</sup>, la Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée) <sup>(2)</sup> majorée d'un gain fixe <sup>(3)</sup> et plafonné de 5,60% multiplié par le nombre d'années écoulées <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> définition précise au paragraphe « description de la formule » du Prospectus

<sup>(2)</sup> la Valeur Liquidative Initiale correspond à la valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie le 15 mars 2021

<sup>(3)</sup> appliqué à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée)

<sup>(4)</sup> soit un rendement annuel de :

De 5,60% du 15 mars 2021 au 15 mars 2022

De 5,45% du 15 mars 2021 au 15 mars 2023

De 5,31% du 15 mars 2021 au 15 mars 2024

De 5,19% du 15 mars 2021 au 14 mars 2025

De 5,07% du 15 mars 2021 au 13 mars 2026

De 4,95% du 15 mars 2021 au 15 mars 2027

De 4,84% du 15 mars 2021 au 15 mars 2028

De 4,74% du 15 mars 2021 au 15 mars 2029

Pour plus de précisions sur la formule, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

## Valeur Liquidative (Source : Fund Admin)

VL de référence \* : **100**

Date VL encours FAF : **30/01/2023**

VL : **105,1000**

Evolution depuis l'origine : **5,10%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

\* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

STRUCTURÉ ■

## Euro iStoxx 50 Carbon Adaptation Decrement 5%

Niveau initial	1650.41
17/03/2021	1650.26
18/03/2021	1659.98
19/03/2021	1640.99
Valeur de l'indice à 1 an	1593.74
25/02/2022	1593.74

## Niveau actuel de l'indice pour information (Source : Bloomberg)

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)	-0,27%
---	--------

## Frais de sortie (source : Amundi)

Aux échéances finales ou anticipées : néant

1,00 % aux autres dates dont le 15 mars 2022, 15 mars 2023, 15 mars 2024, 14 mars 2025, 13 mars 2026, 15 mars 2027 et le 15 mars 2028 si la formule n'est pas remboursée

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.